

ASSEDEV

LIVRE BLANC

Pour une transition écologique responsable, solidaire et durable

ÉDITION FONDATRICE — VERSION 1.0

Octobre 2026

« Chaque génération reçoit la nature en héritage et la transmet en responsabilité. »

Agir pour la nature, servir les générations.

NOTE DE PUBLICATION

Cette édition fondatrice Version 1.0 rassemble et harmonise les seize chapitres de fond du Livre blanc d'ASSEDEV. Elle traduit les convictions de l'association en un cadre de réflexion, de priorités, de propositions, de méthode et d'action.

Le Chapitre 7 constitue la référence méthodologique commune ; le Chapitre 14 constitue la référence commune pour la mesure et l'évaluation. Les cinq domaines scientifiques et environnementaux ainsi que les trois leviers transversaux sont conservés dans leur architecture validée.

La bibliographie publique regroupe 110 références consolidées, organisées en cinq domaines. Le corps du Livre blanc privilégie une lecture fluide : les renvois sont utilisés avec sobriété, tandis que les sources détaillées sont rassemblées en fin d'ouvrage.

Le Livre blanc ne constitue ni une expertise scientifique exhaustive, ni un programme figé, ni un substitut aux institutions, collectivités, professionnels ou organismes scientifiques compétents. Il s'agit d'un cadre documenté, cohérent et évolutif, appelé à être actualisé lorsque les connaissances, les territoires et les projets produisent de nouveaux enseignements suffisamment robustes.

« ASSEDEV ne veut pas seulement sensibiliser aux défis environnementaux. Elle veut transformer la connaissance en action, l'action en résultats et les résultats en héritage pour les générations futures. »

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Pour une transition écologique responsable, solidaire et durable

Le Livre blanc d'ASSEDEV traduit les convictions de l'association en un cadre de réflexion, de priorités, de propositions et d'action. Il relie la connaissance aux réalités territoriales, l'analyse à l'expérimentation et l'action à une évaluation suffisamment rigoureuse pour éclairer les décisions futures.

Pour ASSEDEV, la transition écologique ne peut se réduire à la sensibilisation, à l'accumulation d'initiatives ou à l'application uniforme de solutions. Elle suppose de comprendre les problèmes et leurs causes, d'identifier les responsabilités, d'adapter les réponses aux territoires, d'associer les acteurs concernés et de mesurer les résultats obtenus.

La responsabilité envers les générations futures constitue le fil conducteur de cette démarche. Les choix présents doivent être appréciés non seulement au regard de leurs effets immédiats, mais aussi de leur capacité à préserver les ressources, les écosystèmes, les connaissances et les marges d'action de ceux qui viendront après nous.

Le Livre blanc s'organise autour de cinq domaines prioritaires : eau, assainissement & pollutions ; biodiversité & écosystèmes ; déchets & économie circulaire ; climat, énergie & résilience ; agriculture, systèmes agroalimentaires & nutrition. Trois leviers transversaux les complètent : éducation, information & mobilisation citoyenne ; recherche, innovation, expérimentation & diffusion des connaissances ; coopération territoriale, nationale & internationale.

Cette architecture n'est pas un catalogue automatique de projets. Une priorité devient une action lorsque le problème est suffisamment documenté, qu'un territoire ou un public est identifié, que la valeur ajoutée d'ASSEDEV est claire, que les acteurs compétents peuvent être mobilisés et qu'une méthode de suivi réaliste existe.

La méthode proposée suit une logique progressive : observer, comprendre, consulter, expérimenter, agir, mesurer, apprendre et, lorsque les résultats le justifient, partager ou reproduire les solutions. L'évaluation n'est pas une formalité finale ; elle doit permettre de distinguer activité, réalisation, résultat, effet éventuel et durabilité, puis d'aider à décider s'il faut poursuivre, modifier, renforcer, étendre ou arrêter une action.

La coopération occupe une place centrale, mais elle ne doit jamais diluer les responsabilités. Citoyens, bénévoles, associations, collectivités, établissements publics, écoles, universités, chercheurs, experts, entreprises et institutions peuvent contribuer selon leurs compétences et leurs moyens, sans que l'association se substitue aux autorités ou professionnels compétents.

Le Livre blanc est enfin conçu comme un cadre évolutif : il doit permettre à ASSEDEV de passer de l'intention à la preuve, de capitaliser les enseignements de ses projets et de transmettre des méthodes et résultats utiles au-delà de chaque expérimentation.

« Ce que nous faisons aujourd'hui contribue-t-il à préserver ou à améliorer le monde que nous transmettrons demain ? »

SOMMAIRE

Résumé exécutif

1. Avant-propos
2. ASSEDEV : identité, vision et raison d'être
3. Notre constat
4. Notre vision de la transition écologique
5. Les grandes priorités d'ASSEDEV
6. Nos propositions
7. Une méthode d'action propre à ASSEDEV
8. Les territoires au cœur de l'action
9. Citoyens et jeunesse
10. Entreprises et acteurs économiques
11. Recherche, expertise et connaissance
12. Gouvernance, éthique et transparence
13. Programme d'action
14. Mesurer notre impact
15. Appel à la coopération
16. Conclusion — La responsabilité de transmettre

Bibliographie

1. AVANT-PROPOS

1.1. Pourquoi ce Livre blanc

Le Livre blanc d'ASSEDEV a vocation à devenir un document de réflexion, de propositions et d'action. Il traduit l'identité, les convictions et les ambitions de l'association en diagnostics, priorités, propositions et voies d'action susceptibles d'éclairer et d'orienter ses interventions. Il occupe une place spécifique parmi les documents institutionnels de l'association : les statuts définissent le cadre juridique ; le règlement intérieur précise le fonctionnement ; le Manifeste exprime les convictions et engagements ; le Livre blanc développe le diagnostic, les priorités, les propositions et les voies d'action. Il ne constitue ni une expertise scientifique exhaustive, ni un programme figé, ni un substitut aux compétences des institutions, collectivités, professionnels ou organismes scientifiques. Son objectif est de proposer un cadre documenté, cohérent et évolutif permettant à ASSEDEV de mieux comprendre les enjeux sur lesquels elle souhaite intervenir et de déterminer les conditions d'une action utile. La présente édition s'organise autour de cinq domaines : Eau, assainissement & pollutions ; Biodiversité & écosystèmes ; Déchets & économie circulaire ; Climat, énergie & résilience ; Agriculture, systèmes agroalimentaires & nutrition. Elle distingue autant que possible les constats issus des sources, les observations territoriales et les analyses ou propositions propres à ASSEDEV.

1.2. La responsabilité envers les générations futures

La responsabilité de transmettre constitue le fil conducteur du projet ASSEDEV. Les décisions prises aujourd'hui peuvent produire des conséquences qui dépassent largement la durée d'un projet, d'un mandat ou d'une génération. La responsabilité environnementale consiste donc à considérer non seulement les effets immédiats des choix, mais également leurs conséquences dans le temps sur les ressources, les écosystèmes, les vulnérabilités et les capacités futures d'action.

« Chaque génération reçoit la nature en héritage et la transmet en responsabilité. »

Cette responsabilité ne signifie pas que nous pouvons prévoir avec certitude les besoins des générations futures. Elle signifie que nous devons éviter de réduire inutilement leur capacité à disposer de ressources, d'écosystèmes fonctionnels, de connaissances et de territoires capables de s'adapter.

1.3. La place d'ASSEDEV dans la transition écologique

ASSEDEV souhaite contribuer à la transition écologique comme un acteur indépendant de sensibilisation, de coopération, de proposition, d'expérimentation, d'action et de diffusion des connaissances. L'association n'entend pas se substituer aux organismes scientifiques, aux pouvoirs publics, aux collectivités, aux professionnels ou aux opérateurs compétents. Sa contribution consiste à favoriser les passages entre connaissance et action, enjeux globaux et réalités territoriales, mobilisation citoyenne et responsabilités institutionnelles, expérimentation et évaluation, résultats locaux et transmission des enseignements.

1.4. Une transition écologique pragmatique, solidaire et mesurable

ASSEDEV défend une transition écologique qui ne se limite ni aux intentions ni à la multiplication d'actions symboliques. Elle cherche à privilégier des interventions adaptées aux

réalités des territoires, proportionnées aux moyens disponibles, construites avec les acteurs concernés et suffisamment documentées pour permettre d'en apprécier les résultats. La méthode détaillée est développée au Chapitre 7. L'exigence d'évaluation est développée au Chapitre 14. Dès l'ouverture du Livre blanc, une règle demeure : une action environnementale ne doit pas seulement être souhaitable ; elle doit pouvoir être comprise, justifiée, mise en œuvre et évaluée.

1.5. Un document appelé à rester vivant

Le Livre blanc n'a pas vocation à figer définitivement les positions d'ASSEDEV. Les connaissances scientifiques évoluent, les territoires changent, de nouvelles données apparaissent et les projets produisent des enseignements. Il constitue donc un cadre évolutif, appelé à être actualisé lorsque de nouveaux éléments suffisamment robustes le justifient, sans perdre la traçabilité des sources ni la distinction entre faits, observations et propositions.

« ASSEDEV ne veut pas seulement sensibiliser aux défis environnementaux. Elle veut transformer la connaissance en action, l'action en résultats et les résultats en héritage pour les générations futures. »

2. ASSEDEV : IDENTITÉ, VISION ET RAISON D'ÊTRE

2.1. Une association née d'une volonté d'agir

ASSEDEV est née de la volonté de rassembler des énergies, des compétences et des bonnes volontés afin d'agir avec responsabilité dans l'intérêt général, au service de l'environnement et des générations présentes et futures. Son identité repose sur une conviction : la protection de l'environnement gagne en efficacité lorsqu'elle relie connaissance, mobilisation citoyenne, innovation, coopération et action de terrain.

2.2. Protéger, préserver, restaurer et transmettre

La protection, la préservation, la restauration et la valorisation de l'environnement, de la biodiversité, des ressources naturelles et du patrimoine écologique constituent le socle de l'action d'ASSEDEV. Cette action ne vise pas seulement à réparer les dégradations déjà visibles. Elle privilégie la prévention des pressions, l'usage responsable des ressources et la transmission de conditions environnementales compatibles avec une vie digne et résiliente.

2.3. Une vision intégrée de l'environnement et du développement

ASSEDEV considère que les enjeux environnementaux ne peuvent être isolés des réalités sociales, économiques, éducatives et territoriales. Eau, biodiversité, déchets, climat, énergie, agriculture, alimentation et mobilités sont interdépendants et doivent être abordés en recherchant les complémentarités plutôt qu'en déplaçant les problèmes d'un secteur à l'autre.

2.4. Agir pour la nature, servir les générations

La devise d'ASSEDEV exprime la continuité entre protection du vivant et responsabilité envers les personnes. Agir pour la nature signifie préserver les ressources et écosystèmes dont dépendent les sociétés ; servir les générations signifie apprécier les choix au regard de leurs effets présents et futurs.

2.5. Intérêt général et indépendance

ASSEDEV entend agir dans l'intérêt général et préserver son indépendance d'analyse. Ses partenariats, financements et prises de position doivent demeurer compatibles avec son objet, ses valeurs et sa liberté d'appréciation.

2.6. Une organisation d'interface

ASSEDEV se positionne comme une organisation d'interface : elle peut relier citoyens, collectivités, chercheurs, associations, entreprises et autres acteurs autour de problèmes documentés et d'objectifs explicites, sans se substituer aux responsabilités de chacun.

2.7. Une identité documentaire cohérente

Les statuts, le règlement intérieur, le Manifeste et le Livre blanc remplissent des fonctions distinctes mais complémentaires. Cette architecture documentaire vise à rendre lisibles le cadre juridique, les convictions, le fonctionnement et les orientations opérationnelles de l'association.

« ASSEDEV entend relier connaissance, responsabilité et action afin que la protection de l'environnement ne soit pas seulement une ambition déclarée, mais une démarche collective, documentée, mesurable et transmissible. »

3. NOTRE CONSTAT

Les crises environnementales contemporaines sont interdépendantes. Elles affectent les ressources, les écosystèmes, les activités économiques, la santé, les infrastructures et la capacité des territoires à résister aux chocs. Cette interdépendance impose une lecture systémique : agir sur un problème sans considérer ses causes, ses acteurs et ses interactions peut déplacer les impacts plutôt que les réduire.

3.1. Eau, assainissement & pollutions

L'accès à une eau sûre, à un assainissement fiable et à des milieux de bonne qualité reste un enjeu majeur. Les pressions proviennent notamment des rejets insuffisamment traités, des pollutions diffuses, de certaines pratiques agricoles et industrielles, de la mauvaise gestion des déchets, des prélèvements excessifs et de l'insuffisance des dispositifs de surveillance. ASSEDEV retient une lecture intégrée : disponibilité de la ressource, qualité de l'eau, performance des services, pressions, pollutions de l'air et des sols et résilience territoriale doivent être considérées ensemble lorsque le projet le justifie.

Sources principales : voir Bibliographie — Domaine 1 « Eau, assainissement & pollutions ».

3.2. Biodiversité & écosystèmes

La biodiversité est affectée par la transformation des usages des terres et des mers, l'exploitation directe, le changement climatique, les pollutions et les espèces exotiques envahissantes. Ces pressions altèrent les espèces, les habitats et les fonctions écologiques dont dépendent notamment l'alimentation, l'eau, les sols, la régulation climatique et certains moyens d'existence. Le constat conduit à privilégier la prévention de la dégradation et la réduction des pressions avant la restauration, qui demeure nécessaire lorsque les milieux sont déjà altérés.

Sources principales : voir Bibliographie — Domaine 2 « Biodiversité & écosystèmes ».

3.3. Déchets & économie circulaire

La gestion des déchets ne peut être réduite à la collecte ou au recyclage. La prévention, le réemploi, la réparation, la qualité des services de collecte et de traitement, la circularité des matières et la réduction des dépôts sauvages doivent être articulés. Une gouvernance claire, des responsabilités explicites et des systèmes de mesure adaptés sont indispensables pour distinguer action réalisée, qualité du service et amélioration durable de la situation territoriale.

Sources principales : voir Bibliographie — Domaine 3 « Déchets & économie circulaire ».

3.4. Climat, énergie & résilience

Le changement climatique affecte déjà les systèmes physiques, écologiques et humains. Les conséquences sont inégalement réparties car elles dépendent de l'exposition, des vulnérabilités et des capacités d'adaptation. Une stratégie cohérente doit articuler atténuation et adaptation : sobriété, efficacité et décarbonation d'un côté ; prévention des risques, adaptation des infrastructures, protection des populations et renforcement des capacités de réponse de l'autre.

Sources principales : voir Bibliographie — Domaine 4 « Climat, énergie & résilience ».

3.5. Agriculture, systèmes agroalimentaires & nutrition

Les systèmes agricoles et alimentaires sont à la fois dépendants de l'eau, des sols, de la biodiversité et du climat, et susceptibles d'exercer des pressions sur ces mêmes ressources. La production, la viabilité économique, la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience doivent être analysées ensemble. Aucun modèle unique ne peut être appliqué mécaniquement à tous les territoires. Les pratiques doivent être évaluées dans leur contexte écologique, économique, social et alimentaire.

Sources principales : voir Bibliographie — Domaine 5 « Agriculture, systèmes agroalimentaires & nutrition ».

3.6. Un constat transversal

Les solutions ne peuvent être appréciées indépendamment des territoires, des acteurs et de la mesure. Une action utile doit préciser où elle s'applique, à quel problème elle répond, qui détient les compétences nécessaires et comment les résultats seront observés.

« Le défi environnemental n'est pas seulement de multiplier les actions, mais de comprendre où agir, avec qui, sur quelles causes et comment vérifier que les résultats obtenus améliorent réellement et durablement la situation. »

4. NOTRE VISION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

4.1. Une écologie pragmatique et accessible

ASSEDEV défend une écologie capable de relier ambition et capacité réelle d'action. Les solutions doivent être compréhensibles, adaptées au contexte et proportionnées aux moyens disponibles.

4.2. Concilier environnement, économie et justice sociale

La transition écologique doit rechercher la réduction des pressions environnementales sans ignorer les contraintes sociales et économiques. Les coûts, les bénéfices et les possibilités d'action sont inégalement répartis ; les politiques et projets doivent en tenir compte.

4.3. Territorialiser la transition

Les défis environnementaux sont globaux, mais leur expression et leurs solutions sont territoriales. ASSEDEV privilégie donc des diagnostics et des réponses adaptés aux réalités locales plutôt que l'application automatique de modèles standardisés.

4.4. Associer les acteurs sans diluer les responsabilités

La coopération est essentielle, mais elle doit préciser qui décide, qui agit, qui finance, qui produit les données et qui rend compte. Responsabilité partagée ne signifie pas responsabilité identique.

4.5. Prévenir avant de réparer

ASSEDEV privilégie la prévention et la réduction des pressions à la source lorsque cela est possible. La restauration, la dépollution ou le traitement restent nécessaires lorsque les dégradations existent déjà, mais ils ne doivent pas faire oublier la prévention.

4.6. Sobriété, efficacité et évolution des pratiques

La sobriété et l'efficacité constituent des principes transversaux : mieux utiliser les ressources, éviter les consommations inutiles, prolonger la durée de vie des produits, réduire les pertes et faire évoluer les pratiques lorsque celles-ci entretiennent des pressions évitables.

4.7. Articuler atténuation, adaptation et résilience

Réduire les émissions ne suffit pas à protéger les territoires contre les risques déjà présents ou à venir ; s'adapter ne dispense pas de réduire les causes du changement climatique. ASSEDEV défend une articulation cohérente entre atténuation, adaptation et résilience.

4.8. Rechercher les complémentarités plutôt que déplacer les problèmes

Une solution environnementale peut produire des effets indésirables dans un autre domaine. ASSEDEV cherche donc à identifier les co-bénéfices, les compromis et les risques de déplacement des impacts.

« Pour ASSEDEV, réussir la transition écologique ne consiste pas à appliquer partout les mêmes solutions, mais à construire, avec les acteurs concernés, des réponses adaptées, préventives, justes et mesurables, capables de préserver les ressources tout en renforçant durablement la résilience des territoires et des générations. »

5. LES GRANDES PRIORITÉS D'ASSEDEV

Les priorités d'ASSEDEV sont organisées autour de cinq domaines scientifiques et environnementaux, complétés par trois leviers transversaux. Cette architecture ne constitue pas un catalogue de projets automatiques : elle définit le champ dans lequel l'association souhaite documenter les enjeux, construire des propositions et sélectionner des actions adaptées.

5.1. Cinq domaines prioritaires

5.1.1. Eau, assainissement & pollutions

Prévenir les pollutions, améliorer la compréhension des pressions, soutenir la gestion sûre de l'eau et de l'assainissement et contribuer au suivi des milieux lorsque l'action d'ASSEDEV apporte une valeur identifiable.

5.1.2. Biodiversité & écosystèmes

Prévenir la dégradation, réduire les pressions, protéger les habitats, restaurer lorsque nécessaire, renforcer la connectivité et développer une observation locale proportionnée.

5.1.3. Déchets & économie circulaire

Donner la priorité à la prévention, au réemploi et à la réparation, renforcer la qualité de la collecte et du traitement, encourager la circularité et suivre les résultats territoriaux.

5.1.4. Climat, énergie & résilience

Articuler sobriété, efficacité, mobilité, énergie et réduction des émissions avec l'adaptation des territoires et le renforcement de leur résilience.

5.1.5. Agriculture, systèmes agroalimentaires & nutrition

Relier production, viabilité économique, environnement, sécurité alimentaire, nutrition et résilience dans des projets contextualisés et mesurables.

5.2. Trois leviers transversaux

5.2.1. Éducation, information & mobilisation citoyenne

Rendre les connaissances accessibles, renforcer la capacité d'agir et associer les citoyens à l'observation, à la compréhension et, lorsque pertinent, à l'évaluation des projets.

5.2.2. Recherche, innovation, expérimentation & diffusion des connaissances

S'appuyer sur les sources disponibles, solliciter l'expertise nécessaire, expérimenter à une échelle maîtrisée et diffuser les enseignements de manière transparente.

5.2.3. Coopération territoriale, nationale & internationale

Relier les compétences et les acteurs utiles sans diluer les responsabilités, et adapter les connaissances ou méthodes extérieures aux réalités locales.

5.3. Une architecture intégrée

Les domaines sont interdépendants. Les projets pourront produire des effets croisés, mais ASSEDEV ne revendiquera un impact que lorsqu'il est réellement documenté.

5.4. De la priorité à l'action

Une priorité devient un projet lorsqu'un problème est suffisamment documenté, qu'un territoire ou public est identifié, que la valeur ajoutée d'ASSEDEV est claire, que les acteurs compétents peuvent être mobilisés et qu'une méthode de suivi réaliste existe.

« Les priorités d'ASSEDEV ne constituent pas un catalogue d'actions à multiplier, mais un cadre permettant de choisir où l'association peut apporter une contribution utile, avec quels acteurs, selon quelle méthode et avec quelle capacité à démontrer les résultats obtenus. »

6. NOS PROPOSITIONS

Les propositions d'ASSEDEV traduisent les constats et priorités du Livre blanc en orientations concrètes. Elles ne constituent pas toutes des projets déjà financés ou programmés ; elles forment un cadre de décision à territorialiser et à soumettre à la faisabilité.

1. Donner la priorité à la prévention et à la réduction des pollutions à la source

Agir en amont lorsque cela est possible, tout en conservant les moyens de traitement, de dépollution ou de remédiation lorsque les contaminations existent déjà.

2. Renforcer la gestion de l'eau et de l'assainissement fondée sur le risque et la responsabilité des acteurs

Relier accès, qualité, continuité du service, traitement sûr, pressions et surveillance, en clarifiant les compétences de chacun.

3. Éviter et réduire les pressions sur la biodiversité avant de restaurer

Protéger les habitats et réduire les causes de dégradation avant de considérer la restauration comme une réponse suffisante.

4. Développer la connaissance locale, la participation et le suivi écologique

Associer observations territoriales, expertise compétente et participation citoyenne proportionnée.

5. Faire de la prévention, du réemploi et de la réparation les premiers niveaux d'action sur les déchets

Réduire la production de déchets avant de privilégier le recyclage ou le traitement en fin de chaîne.

6. Rendre visibles et traçables les responsabilités dans la gestion des déchets

Clarifier la chaîne entre producteurs, citoyens, collectivités, opérateurs et associations.

7. Agir simultanément sur sobriété, efficacité et décarbonation

Combinaison réduction des besoins, efficacité des usages et évolution des sources énergétiques et des mobilités.

8. Fonder l'adaptation sur un diagnostic de vulnérabilité

Identifier aléas, exposition, sensibilité et capacités avant de choisir l'action d'adaptation.

9. Soutenir des transitions agricoles contextualisées

Éviter les modèles uniques et sélectionner des pratiques adaptées aux sols, à l'eau, au climat, aux marchés et aux besoins alimentaires.

10. Évaluer ensemble production, économie, environnement, alimentation et résilience

Ne pas réduire la réussite agricole à une seule dimension telle que le rendement.

11. Rendre l'information environnementale compréhensible et accessible

Vulgariser sans déformer, contextualiser les données et expliciter les limites.

12. Faire de la mesure une composante normale de l'action

Définir une situation de référence lorsque nécessaire, des indicateurs proportionnés et un suivi dans le temps.

13. Construire des coopérations avec des responsabilités explicites

Préciser les objectifs, rôles, moyens, données et modalités de restitution des partenariats significatifs.

6.14. Du Livre blanc à la fiche projet

Lorsqu'une proposition devient opérationnelle, elle doit être traduite dans une fiche ou un dossier projet précisant au minimum : problème, éléments de preuve, objectif, action, territoire et public, partenaires, ressources, calendrier, indicateurs, risques et sources.

« ASSEDEV ne considère pas une proposition comme aboutie parce qu'elle paraît souhaitable. Elle doit également être documentée, adaptée au territoire, réalisable avec les acteurs concernés et assortie d'un moyen de vérifier ses résultats. »

7. UNE MÉTHODE D'ACTION PROPRE À ASSEDEV

Ce chapitre constitue la référence méthodologique commune du Livre blanc. Les autres chapitres appliquent cette méthode sans la redévelopper intégralement.

7.1. Diagnostiquer avant d'agir

Comprendre le problème, ses causes, ses conséquences, les données disponibles et les réponses déjà existantes.

7.2. Établir une situation de référence

Définir un T0 lorsque le projet vise à mesurer une évolution.

7.3. Consulter et coconstruire

Associer les personnes concernées, les partenaires et les compétences utiles.

7.4. Clarifier les responsabilités

Distinguer qui décide, qui agit, qui finance, qui mesure et qui rend compte.

7.5. Prioriser et choisir une action proportionnée

Sélectionner une intervention compatible avec le problème, les ressources et le niveau d'incertitude.

7.6. Expérimenter à une échelle maîtrisée

Tester avant diffusion plus large lorsqu'une expérimentation est pertinente.

7.7. Agir de manière documentée

Conserver les informations nécessaires pour comprendre ce qui a réellement été mis en œuvre.

7.8. Mesurer les résultats, pas seulement l'activité

Appliquer les principes détaillés au Chapitre 14.

7.9. Ajuster lorsque les résultats l'exigent

Modifier la méthode ou l'action lorsque les données et retours le justifient.

7.10. Partager les enseignements

Rendre accessibles les méthodes, résultats, limites et conditions de réussite.

7.11. Essaimer uniquement ce qui a démontré son intérêt

Adapter les solutions à d'autres contextes sans reproduction mécanique.

7.12. La méthode commune d'ASSEDEV

Diagnostiquer → T0 → Consulter & coconstruire → Clarifier → Prioriser → Expérimenter → Agir
→ Mesurer → Ajuster → Partager → Essaimer

7.13. Articulation avec le Manifeste

Le Manifeste exprime la philosophie générale par la chaîne : Connaître → Expérimenter → Mesurer → Analyser → Proposer → Agir → Transmettre. Le Livre blanc en constitue la traduction opérationnelle.

« La méthode d'ASSEDEV ne consiste pas à agir d'abord puis à chercher ensuite comment justifier l'action. Elle consiste à comprendre, choisir, expérimenter, mesurer et apprendre afin que l'action soit à la fois utile, responsable et transmissible. »

8. LES TERRITOIRES AU CŒUR DE L'ACTION

8.1. Partir du territoire plutôt que de la solution

ASSEDEV part du problème territorial, de ses acteurs et de ses ressources avant de sélectionner la solution. Une même mesure peut produire des résultats différents selon les infrastructures, les usages, les capacités institutionnelles ou les conditions économiques locales.

8.2. Trois niveaux possibles de diagnostic

Le diagnostic peut être documentaire ; documentaire et territorial ; ou documentaire, territorial et complété par une observation ou expérimentation ASSEDEV. Le niveau retenu dépend du projet, des données disponibles et de la décision à éclairer.

8.3. Distinguer donnée générale et réalité territoriale

Une donnée nationale ou internationale ne décrit pas automatiquement un territoire local. Les données générales apportent un cadre ; les données territoriales précisent la situation lorsqu'elles existent.

8.4. Cartographier les acteurs

Avant d'intervenir, ASSEDEV cherche à identifier les collectivités, opérateurs, associations, entreprises, experts, propriétaires, établissements ou groupes citoyens déjà concernés par le problème.

8.5. Identifier les ressources autant que les vulnérabilités

Le diagnostic territorial ne doit pas seulement inventorier les difficultés. Il doit également repérer les compétences, initiatives, infrastructures, données et réseaux existants sur lesquels une action peut s'appuyer.

8.6. Utiliser le territoire comme espace d'expérimentation maîtrisée

Les pilotes permettent de tester à petite échelle une méthode, une coordination ou un dispositif de suivi avant extension éventuelle.

8.7. ASSEDEV Alerte Environnement

Le projet de Bertoua illustre cette logique : le signalement citoyen, la qualification, la transmission, l'intervention, la confirmation et le suivi sont organisés sur un périmètre pilote afin d'évaluer la coordination et la durabilité des résolutions, sans généraliser les résultats à toute la ville ou au pays.

8.8. ASSEDEV Mobilité Durable

Le programme Mobilité Durable illustre un levier territorial différent : mobiliser des employeurs et acteurs-relais autour du Forfait Mobilités Durables, du vélo, du covoiturage et de l'intermodalité, tout en observant les mesures effectivement adoptées et les changements de pratiques lorsque les données le permettent.

8.9. Territorialiser aussi les projets agricoles et biodiversité

Les projets futurs sur la biodiversité ou l'agriculture doivent partir des caractéristiques des sites, des usages, des acteurs, de la disponibilité de l'eau, des sols, des pratiques et des contraintes locales.

8.10. Coopérer avec les acteurs de proximité

ASSEDEV cherche la complémentarité avec les collectivités, gestionnaires, établissements, associations et acteurs économiques déjà présents sur le territoire.

8.11. Du territoire pilote à l'essaimage

L'essaimage intervient lorsque les résultats, les conditions de réussite et les limites sont suffisamment documentés. Il consiste à adapter, non à copier.

8.12. Du local à la coopération nationale et internationale

Les expériences locales peuvent nourrir des coopérations plus larges lorsqu'elles sont correctement documentées et comparables, mais les méthodes extérieures doivent toujours être adaptées au contexte.

8.13. Cadre territorial minimal

Tout projet territorial ASSEDEV doit pouvoir préciser : territoire, problème, données disponibles, acteurs, ressources, action envisagée, responsabilités, indicateurs, limites et conditions d'extension.

« Pour ASSEDEV, le territoire n'est pas simplement le lieu où une action est réalisée : il est l'échelle à laquelle le problème doit être compris, les acteurs reliés, les solutions adaptées et les résultats réellement observés. »

9. CITOYENS ET JEUNESSE

9.1. Faire des citoyens des parties prenantes

La participation citoyenne peut contribuer à identifier les problèmes, exprimer les usages et contraintes, concevoir certaines actions, produire des observations, participer à la mise en œuvre et contribuer à l'évaluation. Elle doit préciser ce sur quoi les citoyens peuvent réellement influencer.

9.2. Ne pas transférer toute la responsabilité à l'individu

Les comportements individuels sont influencés par les infrastructures, les prix, l'offre de transport, le logement, les services, l'offre alimentaire et les règles publiques. Informer sur les gestes possibles ne dispense donc jamais d'agir également sur les systèmes qui conditionnent ces gestes.

9.3. Donner accès à une information fiable et compréhensible

ASSEDEV souhaite rendre les connaissances accessibles, sourcées lorsque nécessaire, contextualisées et distinguées des opinions ou prises de position.

9.4. Faire de la vulgarisation scientifique un outil d'action

La vulgarisation doit aider à comprendre le problème, les causes, les incertitudes, les acteurs, les leviers et les méthodes d'évaluation, sans simplifier au point de déformer.

9.5. Développer une science citoyenne proportionnée

Les citoyens peuvent contribuer à des observations simples, des signalements, des photographies, des localisations ou des relevés protocolés. Ces contributions peuvent enrichir la connaissance locale sans devenir automatiquement une expertise spécialisée.

« La participation citoyenne peut enrichir la connaissance ; elle ne transforme pas automatiquement toute observation en expertise scientifique. »

9.6. Valoriser le bénévolat et les compétences

Le bénévolat peut transmettre des connaissances, développer des compétences et soutenir les projets. Il ne doit pas être utilisé pour remplacer une expertise professionnelle ou réglementaire nécessaire.

9.7. Donner aux jeunes générations une place spécifique

Les jeunes ne sont pas seulement les bénéficiaires futurs des décisions présentes. Ils peuvent participer aujourd'hui à l'observation, à l'éducation environnementale, aux projets citoyens et à la transmission, sans être rendus responsables de résoudre seuls les crises environnementales.

9.8. Relier éducation et action concrète

Les actions éducatives peuvent être reliées à la biodiversité, aux déchets, à la mobilité, à l'eau, à l'alimentation, aux pollutions et aux risques climatiques. L'objectif n'est pas seulement d'enseigner des gestes, mais de comprendre causes, interdépendances et responsabilités.

9.9. Faire du citoyen un acteur du suivi

Dans certains projets, les citoyens peuvent contribuer à documenter l'évolution des pratiques, la réapparition d'un problème, l'état d'un site ou la durabilité d'une intervention.

9.10. Évaluer également la mobilisation

Le nombre de participants reste un indicateur d'activité. Lorsque cela est pertinent, ASSEDEV cherche aussi à apprécier la compréhension, les compétences acquises, les contributions et le maintien des changements.

9.11. Une mobilisation inclusive et respectueuse

La participation doit être ouverte sans être improvisée, accessible sans sacrifier la rigueur, et respectueuse de l'égalité, de la non-discrimination, de la dignité et des données personnelles.

9.12. La place des citoyens dans la méthode ASSEDEV

Observer → Comprendre → Participer → Agir → Suivre → Apprendre → Transmettre

« Pour ASSEDEV, sensibiliser ne suffit pas : l'enjeu est de permettre aux citoyens, et particulièrement aux jeunes générations, de comprendre, participer, apprendre et transmettre, sans leur faire porter seuls la responsabilité de transformations qui exigent aussi l'action des institutions, des entreprises et de l'ensemble de la société. »

10. ENTREPRISES ET ACTEURS ÉCONOMIQUES

Les entreprises et acteurs économiques influencent directement l'usage des ressources, l'énergie, les déplacements, les déchets, l'eau, la biodiversité, la production et les chaînes de valeur. Leurs responsabilités et leurs moyens diffèrent selon leur taille, leur secteur et leur position dans les systèmes économiques.

10.1. Considérer les entreprises comme des acteurs de transformation

Les entreprises peuvent agir sur leurs bâtiments, procédés, achats, chaînes d'approvisionnement, mobilité, énergie, déchets, investissements et continuité d'activité. ASSEDEV cherche à identifier les leviers réellement accessibles à chaque partenaire.

10.2. Encourager d'abord la réduction des impacts propres

Le soutien à une action environnementale ne remplace pas la réduction des impacts liés à l'activité elle-même. La prévention et la réduction à la source restent prioritaires.

10.3. Développer sobriété et économie circulaire

Réduire les consommations inutiles, prolonger la durée de vie, réparer, réemployer, réduire les pertes, améliorer la conception et organiser la reprise ou la valorisation sont des leviers complémentaires.

10.4. Faire de la mobilité des salariés un terrain de coopération

ASSEDEV Mobilité Durable constitue une première traduction opérationnelle : l'association informe, accompagne et mesure ; l'employeur choisit les dispositifs ; les salariés conservent leurs choix ; les collectivités et opérateurs assurent les services et infrastructures relevant de leurs compétences.

10.5. Accompagner plutôt que se substituer

ASSEDEV peut informer, documenter, sensibiliser, faciliter le dialogue, accompagner une expérimentation et restituer les résultats, sans se présenter comme bureau d'études, organisme de certification ou expert réglementaire lorsque ces compétences sont nécessaires.

10.6. Encourager l'innovation utile

Une innovation n'est pertinente que si elle répond à un problème réel, apporte une utilité environnementale, reste faisable et permet d'apprécier ses effets. L'outil numérique doit rester un moyen, non une finalité.

10.7. Prendre en compte les dépendances à la biodiversité

Selon les secteurs, les entreprises peuvent dépendre des sols, de l'eau, des écosystèmes, de la pollinisation ou d'autres contributions de la nature tout en exerçant des pressions sur ces mêmes ressources. [38]

10.8. Construire des partenariats autour d'objectifs explicites

Les coopérations significatives doivent préciser problème, objectif, rôles, ressources, actions, données, indicateurs et modalités de suivi.

10.9. Préserver l'indépendance d'ASSEDEV

Un financeur ou partenaire ne doit pas pouvoir modifier un résultat défavorable, empêcher la publication d'une limite importante ou présenter abusivement la coopération comme une validation globale de ses activités.

10.10. Prévenir le risque de caution environnementale

Travailler avec une entreprise sur un objectif défini ne signifie pas approuver l'ensemble de ses activités. Cette distinction doit pouvoir être exprimée clairement.

10.11. Mesurer les changements produits

Le nombre d'entreprises contactées est un indicateur d'activité. ASSEDEV cherche également à suivre, lorsque possible, les mesures adoptées, leur mise en œuvre, les personnes concernées et les changements observables.

10.12. Diffuser les pratiques démontrées

Les retours d'expérience doivent décrire non seulement ce qui a fonctionné, mais aussi le contexte, les moyens, les difficultés et les conditions de reproductibilité.

10.13. Principes pour les relations économiques

- Coopérer sans se substituer.
- Réduire d'abord les impacts propres.
- Privilégier prévention, sobriété et circularité.
- Soutenir les innovations dont l'utilité peut être démontrée.
- Définir clairement les responsabilités.
- Mesurer les changements plutôt que les seules activités.
- Prévenir les conflits d'intérêts et préserver la liberté d'analyse.

« Pour ASSEDEV, coopérer avec les acteurs économiques ne signifie ni minimiser leurs impacts ni les considérer uniquement comme une source de financement : il s'agit de mobiliser leurs capacités d'action autour d'objectifs environnementaux explicites, mesurables et compatibles avec l'indépendance de l'association. »

11. RECHERCHE, EXPERTISE ET CONNAISSANCE

ASSEDEV considère la connaissance comme un préalable à l'action responsable. Recherche scientifique, données institutionnelles, expertise professionnelle, observations territoriales et expérimentations associatives n'ont toutefois ni le même statut ni la même portée.

11.1. Faire de la connaissance un levier d'action

La connaissance sert à comprendre un problème, éviter les affirmations non documentées, comparer des solutions, concevoir des projets, choisir des indicateurs et interpréter les résultats.

11.2. Distinguer les statuts de connaissance

ASSEDEV distingue résultat scientifique, donnée institutionnelle, expertise professionnelle, observation ASSEDEV et analyse ou proposition propre à l'association.

11.3. Construire une hiérarchie raisonnable des sources

Les évaluations scientifiques reconnues, publications de recherche, données des institutions compétentes, normes, cadres méthodologiques, statistiques territoriales et études spécialisées doivent être sélectionnés selon la question traitée.

11.4. Privilégier les sources originales lorsque cela est possible

Lorsqu'un chiffre, une définition ou une méthode provient directement d'une institution compétente, ASSEDEV cherche à revenir à cette source plutôt qu'à une reprise secondaire, sans exclure les revues systématiques ou synthèses utiles.

11.5. Lire les données de manière critique

Toute donnée doit être examinée au regard de son année, son périmètre, sa méthode, ses unités, ses incertitudes et ses limites d'interprétation.

11.6. Ne pas généraliser une observation locale

Les données produites par un pilote décrivent le périmètre étudié. Elles ne deviennent représentatives d'un territoire plus large que si la méthode permet réellement cette généralisation.

11.7. Ne pas confondre expérimentation associative et recherche scientifique

Une expérimentation associative bien documentée peut être utile sans être présentée comme recherche scientifique. Lorsque le niveau de preuve recherché exige un protocole spécialisé, l'expertise correspondante doit être mobilisée.

11.8. Savoir quand mobiliser une expertise spécialisée

ASSEDEV reconnaît les limites de ses compétences et sollicite une expertise adaptée lorsque l'identification, le protocole, l'interprétation ou la décision dépassent les capacités disponibles.

11.9. Construire progressivement un réseau scientifique et technique

L'association souhaite développer un réseau d'établissements, chercheurs et experts pouvant contribuer à la relecture, aux protocoles, aux indicateurs ou à certaines évaluations, sans

prétendre disposer déjà d'un comité scientifique permanent si celui-ci n'est pas formellement constitué.

11.10. Mettre en place une politique de citation cohérente

Les codes internes des registres seront remplacés dans l'édition publique par un système bibliographique harmonisé et numéroté.

11.11. Utiliser les données ouvertes avec discernement

Une donnée ouverte doit être évaluée selon sa source, sa date, sa couverture, sa méthode, ses unités, ses lacunes et ses conditions de réutilisation.

11.12. Associer connaissances scientifiques et de terrain

Les connaissances d'usage des habitants, agriculteurs, agents, entreprises ou gestionnaires peuvent compléter les sources scientifiques et institutionnelles, à condition de conserver la traçabilité de leur origine et de leur portée.

11.13. Rendre la connaissance accessible sans perdre la précision

Vulgariser ne signifie pas supprimer les incertitudes, transformer une corrélation en causalité ou présenter une projection comme une certitude.

11.14. Organiser la revue des contenus techniques

Les documents présentant des données complexes, des risques importants ou des méthodes spécialisées pourront faire l'objet d'une relecture croisée ou spécialisée lorsque cela est nécessaire et possible.

11.15. Reconnaître les incertitudes et pouvoir corriger

La crédibilité ne repose pas sur la prétention à ne jamais se tromper, mais sur la capacité à documenter, vérifier, reconnaître les limites et corriger lorsque les connaissances évoluent.

11.16. Doctrine documentaire

- Sourcer les affirmations factuelles importantes.
- Dater et contextualiser les chiffres.
- Distinguer observation, donnée institutionnelle, résultat scientifique et position d'ASSEDEV.
- Ne pas généraliser au-delà du périmètre étudié.
- Indiquer les limites et incertitudes.
- Recourir à l'expertise lorsque nécessaire.
- Rendre les connaissances accessibles sans les déformer.

« ASSEDEV ne prétend pas produire seule toute l'expertise dont la transition écologique a besoin. Elle entend savoir où trouver la connaissance, comment l'interroger, quand solliciter les compétences nécessaires et comment la transformer en une information fiable, accessible et utile à l'action. »

12. GOUVERNANCE, ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE

La crédibilité de l'action environnementale dépend de la manière dont les décisions sont prises, les ressources mobilisées, les partenaires choisis, les informations produites et les résultats rendus publics.

12.1. Préserver l'intégrité de la décision

ASSEDEV prend ses décisions en fonction de son objet, des éléments disponibles, de l'intérêt général et des objectifs poursuivis, sans laisser un partenaire ou financeur déterminer à sa place les constats, résultats ou propositions.

12.2. Distinguer coopération et influence indue

« Le partenariat peut contribuer aux moyens de l'action ; il ne doit pas acheter le résultat de l'analyse. »

12.3. Assurer une gestion désintéressée et prudente des ressources

Les ressources doivent être utilisées en cohérence avec l'objet associatif, avec une attention portée à la soutenabilité des charges et à la capacité réelle de gestion.

12.4. Relier chaque financement à un usage identifiable

ASSEDEV cherche à rapprocher ressources mobilisées, actions réalisées et résultats obtenus.

12.5. Adapter la transparence financière

La transparence doit permettre de rendre compte de l'origine et de l'utilisation des ressources selon les obligations et engagements applicables, sans créer une administration disproportionnée.

12.6. Identifier et traiter les conflits d'intérêts

Les intérêts susceptibles d'affecter l'impartialité d'une décision doivent pouvoir être déclarés et traités par des mesures adaptées : retrait de la décision, évaluation croisée, documentation des critères ou renoncement au partenariat lorsque nécessaire.

12.7. Évaluer les partenaires au-delà des moyens apportés

La compatibilité avec l'objet, les valeurs, l'indépendance, le projet et les risques éthiques doit être examinée en plus des ressources proposées.

12.8. Clarifier qui décide

La gouvernance doit distinguer qui propose, instruit, donne un avis, décide, met en œuvre et rend compte.

12.9. Distinguer gouvernance associative et expertise technique

Le pouvoir institutionnel de décider au nom de l'association ne confère pas automatiquement l'expertise scientifique ou technique nécessaire pour valider tout contenu.

12.10. Respecter égalité, non-discrimination et dignité

Ces principes s'appliquent aux publics, bénévoles, partenariats, représentations des territoires et éventuelles collaborations professionnelles.

12.11. Protéger les personnes et les informations recueillies

ASSEDEV cherche à ne collecter que les informations réellement nécessaires et à les utiliser dans un cadre compatible avec l'objectif annoncé et les règles applicables.

12.12. Rendre compte aussi des limites et des échecs

La transparence concerne les réussites, mais aussi les retards, limites, résultats insuffisants, modifications de protocole ou partenariats interrompus.

12.13. Évaluer la gouvernance à travers les résultats

Une gouvernance de qualité doit contribuer à des responsabilités claires, une utilisation cohérente des ressources, des partenariats maîtrisés et une capacité à corriger les actions.

12.14. Inscrire les générations futures dans la décision

Les décisions doivent être appréciées au regard de leurs effets durables, des ressources consommées, des risques transférés et de la capacité future d'action.

12.15. Une transparence proportionnée mais réelle

L'objectif n'est pas de produire toujours davantage de procédures, mais de pouvoir expliquer pourquoi une décision a été prise, par qui, avec quelles ressources, dans quel objectif et avec quels résultats.

12.16. Principes de gouvernance

- Intégrité
- Indépendance
- Responsabilité
- Prudence
- Transparence
- Équité
- Prévention des conflits d'intérêts
- Évaluation
- Responsabilité intergénérationnelle

« Pour ASSEDEV, la crédibilité de l'action environnementale dépend autant de ce qui est réalisé que de la manière dont les décisions sont prises, les ressources utilisées, les partenariats encadrés et les résultats rendus publics. »

13. PROGRAMME D'ACTION

Le programme d'action relie les orientations du Livre blanc à leur traduction progressive en projets, expérimentations, publications et partenariats. Il ne signifie pas une intervention simultanée dans tous les domaines prioritaires. Une priorité scientifique n'est pas automatiquement un projet. Une proposition n'est pas automatiquement une action financée. Un projet pilote n'est pas automatiquement un programme permanent.

13.1. Programmer progressivement

ASSEDEV privilégie un nombre limité d'actions suffisamment structurées, documentées et évaluables plutôt qu'une dispersion des moyens.

13.2. Trois horizons complémentaires

Horizon	Finalité	Orientation
0–12 mois	Structurer et lancer	Consolider l'organisation, préparer quelques projets pilotes, cartographier les acteurs et mettre en place les premiers outils de suivi.
1–3 ans	Consolider et développer	Stabiliser les projets pertinents, renforcer les partenariats et améliorer la mesure des résultats.
3–5 ans	Essaimer et pérenniser	Adapter les dispositifs démontrés, capitaliser les enseignements et rechercher les conditions de continuité.

13.3. Horizon 0–12 mois — Structurer et lancer

La première phase combine consolidation interne, préparation territoriale et lancement sélectif de projets suffisamment mûrs.

13.4. ASSEDEV Mobilité Durable

Ce programme constitue un projet pilote de référence en France pour mobiliser des employeurs autour du FMD, du vélo, du covoiturage et de l'intermodalité, en suivant les mesures adoptées et les changements observables.

13.5. ASSEDEV Alerte Environnement

Le pilote de Bertoua permet de tester une coordination territoriale sur les dépôts sauvages à travers signalement, qualification, transmission, intervention, confirmation et suivi, sans généraliser ses résultats au-delà du périmètre étudié.

13.6. LAB ASSEDEV – Biodiversité & citoyens

Le LAB peut commencer par la préparation méthodologique et partenariale de petites unités d'observation : sites, propriétaires, protocole, expertise naturaliste et état initial avant toute intervention.

13.7. Les autres domaines : préparer avant de lancer

L'eau et l'agriculture disposent déjà d'un cadre documentaire consolidé, mais ne doivent pas être présentées comme des programmes opérationnels arrêtés tant que le territoire, le problème, les partenaires et les moyens ne sont pas suffisamment définis.

13.8. Horizon 1-3 ans — Consolider ce qui fonctionne

Un pilote peut être poursuivi, corrigé, étendu, transformé en programme ou arrêté selon ses résultats, ses moyens et ses conditions de coopération.

13.9. Développer progressivement les programmes thématiques

Tout nouveau projet doit reposer sur un problème documenté, un territoire ou public identifié, une valeur ajoutée d'ASSEDEV, des compétences accessibles, une faisabilité financière et une méthode de mesure proportionnée.

13.10. Horizon 3-5 ans — Essaimer sans reproduire mécaniquement

L'essaimage consiste à adapter les méthodes et enseignements à de nouveaux contextes, après compréhension des résultats et conditions de réussite du pilote initial.

13.11. Construire la pérennité avant l'extension

Portage, responsabilités, coûts récurrents, maintenance, compétences, financement et suivi à long terme doivent être examinés avant extension.

13.12. Articuler les programmes

Les projets peuvent produire des co-bénéfices entre climat, eau, déchets, biodiversité, mobilité et agriculture, sans revendiquer des impacts non documentés.

13.13. Un portefeuille évolutif de projets

Orientation à explorer → Diagnostic → Préparation → Pilote → Projet évalué → Programme consolidé → Essaimage ou clôture

13.14. Une fiche opérationnelle pour chaque projet

Le Livre blanc fixe la direction générale ; le programme d'action organise les priorités temporelles ; les fiches et dossiers projets définissent la mise en œuvre opérationnelle.

13.15. Réviser la programmation à partir des résultats

ASSEDEV compare ce qui était prévu, réalisé, mobilisé et obtenu afin d'adapter ses priorités et son calendrier.

13.16. Synthèse de la trajectoire

- 0-12 mois : faire peu, mais structurer et mesurer correctement.
- 1-3 ans : consolider ce qui démontre sa pertinence et développer progressivement les capacités.
- 3-5 ans : adapter, essaimer et pérenniser uniquement les démarches suffisamment documentées.

« Le programme d'action d'ASSEDEV n'a pas vocation à annoncer le plus grand nombre de projets possible. Il doit permettre de sélectionner, expérimenter, mesurer et consolider les actions dans lesquelles l'association peut apporter une contribution réelle, puis d'étendre uniquement ce qui a démontré son utilité. »

14. MESURER NOTRE IMPACT

Ce chapitre constitue la référence commune pour l'évaluation. Réaliser une action ne suffit pas à démontrer son utilité. ASSEDEV cherche à savoir ce qui a changé, pourquoi et si ce changement se maintient.

14.1. Une chaîne commune de mesure

T0 → Activité → Réalisation → Résultat → Effet / impact → Durabilité

14.2. Établir une situation de référence

Lorsque le projet vise à mesurer une évolution, ASSEDEV cherche à disposer d'une référence initiale simple, définie et reproductible.

14.3. Mesurer moins, mais correctement

Chaque indicateur doit répondre à une question précise et être accompagné, lorsque pertinent, de sa définition, son périmètre, sa source, sa valeur initiale, sa fréquence, sa cible et ses limites.

14.4. Ne pas transformer systématiquement un objectif en chiffre

Les phénomènes complexes nécessitent souvent plusieurs indicateurs complémentaires et parfois des données qualitatives. ASSEDEV évite les scores uniques artificiels.

14.5. Eau, assainissement & pollutions

Les familles d'indicateurs peuvent porter sur l'accès et l'équité, la performance du service, l'état des milieux, les pressions et la durabilité.

14.6. Biodiversité & écosystèmes

Le suivi combine état des espèces, état des habitats, pressions, actions de conservation ou restauration et durabilité. Le nombre d'arbres plantés ou la surface engagée ne constituent pas automatiquement un résultat écologique.

14.7. Déchets & économie circulaire

Le suivi distingue prévention, performance du système, circularité et résultats territoriaux. Pour ASSEDEV Alerte Environnement, les indicateurs opérationnels incluent transmission, traitement, résolution, réactivation et résolution durable.

14.8. Climat, énergie & résilience

Le suivi peut distinguer émissions, énergie, exposition et vulnérabilité, adaptation, résilience et durabilité. Les estimations d'émissions évitées ne doivent être annoncées que si la méthode et les données sont suffisamment robustes.

14.9. Agriculture, systèmes agroalimentaires & nutrition

L'évaluation peut combiner production, économie, environnement, sécurité alimentaire, nutrition et résilience, sans réduire la durabilité à un indicateur unique.

Note méthodologique : les familles d'indicateurs présentées aux sections 14.5 à 14.9 s'appuient sur les cadres méthodologiques et indicateurs institutionnels recensés dans la bibliographie thématique du Livre blanc.

14.10. Mesurer les dimensions sociales et éducatives

Le nombre de participants renseigne l'activité ; lorsque pertinent, ASSEDEV cherche aussi à apprécier compréhension, compétences, évolution des pratiques et maintien du changement.

14.11. Évaluer les partenariats autrement que par leur nombre

La qualité d'une coopération est appréciée selon sa contribution au projet : compétence, mobilisation, financement, données, mise en œuvre ou pérennité.

14.12. Relier ressources et résultats

L'évaluation rapproche progressivement ressources mobilisées, actions réalisées et résultats obtenus, sans prétendre produire un ratio universel d'impact par euro.

14.13. Fixer des cibles lorsque cela est pertinent

L'indicateur, la valeur de départ, la cible et le résultat observé doivent être distingués afin de ne pas présenter un objectif comme un résultat acquis.

14.14. Définir la fréquence avant de collecter

La fréquence dépend du phénomène observé et doit permettre des comparaisons dans des conditions suffisamment stables.

14.15. Distinguer les données ASSEDEV des indicateurs officiels

Une observation exploratoire ou un échantillon de projet ne constitue pas automatiquement une statistique officielle ou représentative.

14.16. Publier les résultats avec leurs limites

ASSEDEV signale les échantillons réduits, données manquantes, incertitudes, modifications de protocole et limites d'attribution lorsque ces éléments influencent l'interprétation.

14.17. Un tableau de bord propre à chaque projet

Problème → T0 → Objectif → Activité → Réalisation → Résultat → Effet éventuel → Durabilité
→ Enseignements

14.18. Mesurer pour décider

L'évaluation doit pouvoir conduire à poursuivre, modifier, renforcer, étendre ou arrêter une action.

« Pour ASSEDEV, mesurer l'impact ne consiste pas à accumuler des chiffres pour démontrer que l'association agit. Il s'agit de produire suffisamment d'informations fiables pour savoir si une action change réellement la situation, comprendre pourquoi, vérifier si le résultat se maintient et décider en conséquence. »

15. APPEL À LA COOPÉRATION

Les défis environnementaux dépassent les compétences, les moyens et les responsabilités d'une seule organisation. ASSEDEV ne prétend pas agir seule : elle entend relier les volontés, les connaissances et les capacités d'action.

15.1. Coopérer pour apporter une valeur réelle

Une coopération est utile lorsqu'elle améliore la compréhension, apporte une compétence, mobilise un public, rend l'action possible, partage des données, finance un besoin justifié, améliore l'évaluation ou renforce la continuité du projet.

15.2. Citoyens et bénévoles

Ils peuvent contribuer à l'observation, à la sensibilisation, à certaines expérimentations, au suivi et à la transmission, sans porter les responsabilités des autorités ou professionnels compétents.

15.3. Associations et société civile

La coopération associative vise la complémentarité : identifier les initiatives existantes, éviter les duplications et mutualiser les compétences lorsque cela apporte une valeur réelle.

15.4. Collectivités et établissements publics

ASSEDEV peut contribuer par la mobilisation, l'expérimentation, la donnée, le suivi et la proposition, sans se substituer aux compétences publiques.

15.5. Établissements scolaires et acteurs de l'éducation

Les coopérations éducatives peuvent rapprocher les enjeux environnementaux des réalités vécues et développer la capacité à comprendre, observer et participer.

15.6. Universités, chercheurs et experts

Ces acteurs peuvent renforcer les protocoles, la relecture, l'interprétation et l'évaluation. ASSEDEV ne présentera jamais comme validé scientifiquement un travail qui n'aurait pas effectivement bénéficié de cette validation.

15.7. Entreprises et acteurs économiques

Les coopérations sont recherchées lorsqu'elles portent sur des transformations vérifiables et restent compatibles avec l'objet et l'indépendance de l'association.

15.8. Institutions nationales, européennes et internationales

Elles peuvent apporter données, cadres, financements, formations ou retours d'expérience. Les méthodes externes doivent être adaptées aux contextes locaux.

15.9. Des responsabilités explicites

Toute coopération significative doit clarifier le problème, l'objectif, les responsabilités, les ressources, les données et les modalités de restitution.

« Coopérer ne signifie pas mélanger les responsabilités ; coopérer signifie les articuler. »

15.10. Une coopération respectueuse de l'indépendance

ASSEDEV conserve la liberté de signaler une limite, publier un résultat défavorable, recommander une évolution, refuser une communication trompeuse ou mettre fin à une coopération incompatible avec ses principes.

15.11. Construire des réseaux d'apprentissage

Les projets peuvent produire des méthodes, difficultés, indicateurs ou erreurs utiles à d'autres. ASSEDEV coopère pour diffuser, mais aussi pour apprendre.

15.12. Du partenariat ponctuel à la coopération durable

La durée d'un partenariat n'est pas une preuve de qualité. Il reste pertinent tant qu'il répond à un besoin réel, respecte les responsabilités et contribue à des résultats ou apprentissages identifiables.

15.13. Une invitation ouverte mais exigeante

ASSEDEV recherche des collaborations fondées sur un problème réel, des responsabilités explicites, le respect des compétences, une méthode proportionnée, la possibilité d'évaluer les résultats, la transparence et l'indépendance.

« ASSEDEV appelle à construire des coopérations dans lesquelles chacun apporte ce qu'il sait, ce qu'il peut et ce dont il est responsable, afin de transformer des volontés dispersées en actions coordonnées, mesurables et utiles aux territoires et aux générations futures. »

16. CONCLUSION — LA RESPONSABILITÉ DE TRANSMETTRE

La transition écologique n'est pas seulement une succession de mesures techniques. Elle interroge la manière dont les sociétés utilisent leurs ressources, organisent leurs territoires, produisent, consomment, se déplacent, protègent les écosystèmes, prennent leurs décisions et préparent l'avenir.

16.1. Recevoir un héritage, assumer une responsabilité

Nous recevons des ressources, des écosystèmes, des territoires, des connaissances et des infrastructures que nous n'avons pas créés seuls. Nous recevons aussi les conséquences de décisions antérieures. De la même manière, nos choix produiront des effets qui dépasseront notre génération.

« Chaque génération reçoit la nature en héritage et la transmet en responsabilité. »

16.2. De la connaissance à l'action

Comprendre avant d'agir, identifier les causes, adapter les réponses, associer les acteurs, expérimenter lorsque nécessaire, mesurer, reconnaître les limites et apprendre : le Livre blanc donne à cette philosophie une traduction opérationnelle.

16.3. Agir sans prétendre tout résoudre

ASSEDEV ne remplace ni la recherche scientifique, ni les pouvoirs publics, ni les opérateurs, ni les professionnels. Sa contribution consiste à relier connaissance et action, citoyens et institutions, expériences locales et enseignements plus larges.

16.4. Faire de chaque projet une source d'apprentissage

Chaque réussite, limite ou résultat insuffisant peut améliorer une méthode et préparer la décision suivante. L'évaluation n'est pas seulement la fin d'un projet ; elle est une étape de l'apprentissage.

16.5. Du territoire à la transmission

La valeur d'une action dépend moins de sa taille que de sa pertinence, de sa documentation, de son évaluation et de sa capacité à produire des enseignements transmissibles.

16.6. Une responsabilité partagée, mais différenciée

Citoyens, entreprises, collectivités, États, chercheurs et associations disposent de leviers différents. Responsabilité partagée ne signifie pas responsabilité identique.

16.7. Préserver la capacité d'agir de ceux qui viendront après nous

Préserver les écosystèmes, limiter les pollutions, utiliser les ressources avec sobriété, réduire les vulnérabilités, transmettre les connaissances et éviter de reporter les coûts évitables constituent des expressions concrètes de la responsabilité intergénérationnelle.

« Ce que nous faisons aujourd'hui contribue-t-il à préserver ou à améliorer le monde que nous transmettrons demain ? »

16.8. De l'intention à la preuve

ASSEDEV cherche à faire converger convictions, connaissances, propositions, actions, résultats et transmission. Ce Livre blanc constitue un cadre pour observer, agir, mesurer, apprendre et rendre compte.

« Nous ne recevons pas la nature pour en disposer sans limite. Nous la recevons avec la responsabilité de préserver, d'améliorer lorsque nous le pouvons et de transmettre. C'est

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie est organisée selon les cinq domaines scientifiques et environnementaux du Livre blanc. Les titres des publications et ressources sont conservés dans leur langue d'origine. Les liens actifs sont intégrés aux références numériques dans la version électronique.

Domaine 1 — Eau, assainissement & pollutions

- [1] World Health Organization (WHO) & United Nations Children's Fund (UNICEF). (2025). Progress on household drinking-water, sanitation and hygiene 2000–2024: Special focus on inequalities. Geneva: WHO and UNICEF. ISBN 978-92-4-011514-9. [\[Lien\]](#)
- [2] World Health Organization. Drinking-water — Fact sheet. Page institutionnelle consultée en septembre 2026. [\[Lien\]](#)
- [3] UN-Water. (2024). Progress on Ambient Water Quality – 2024 Update. [\[Lien\]](#)
- [4] UN-Water. (2024). Progress on Wastewater Treatment – 2024 Update. [\[Lien\]](#)
- [5] United Nations Environment Programme. Facts about sustainable nutrient management and the triple planetary crisis. Mise à jour 2024–2025. [\[Lien\]](#)
- [6] World Health Organization. Air pollution. Page institutionnelle consultée en septembre 2026. [\[Lien\]](#)
- [7] FAO & UNEP. (2021). Global Assessment of Soil Pollution: Report. Rome: FAO. ISBN 978-92-5-134469-9. [\[Lien\]](#)
- [8] European Environment Agency. Progress in the management of contaminated sites in Europe. Indicateur institutionnel consulté en septembre 2026. [\[Lien\]](#)
- [9] World Health Organization. (2023). Water safety plan manual: step-by-step risk management for drinking-water suppliers, second edition. ISBN 978-92-4-006769-1. [\[Lien\]](#)
- [10] World Health Organization. (2022). Sanitation safety planning: step-by-step risk management for safely managed sanitation systems, second edition. ISBN 978-92-4-006288-7. [\[Lien\]](#)
- [11] World Health Organization. Air quality, energy and health — Sectoral interventions. Ressources institutionnelles consultées en septembre 2026. [\[Lien\]](#)
- [12] Kushwaha, A., Goswami, L., Kim, B. S., Lee, S. S., Pandey, S. K., & Kim, K.-H. (2024). Constructed wetlands for the removal of organic micropollutants from wastewater: Current status, progress, and challenges. Chemosphere, 360, 142364. DOI: 10.1016/j.chemosphere.2024.142364. [\[Lien\]](#)
- [13] European Commission. (2021; revue à mi-parcours 2026). EU Action Plan: Towards Zero Pollution for Air, Water and Soil. [\[Lien\]](#)
- [14] OECD. (2015). OECD Principles on Water Governance. [\[Lien\]](#)
- [15] UN-Water. (2024). Progress on Implementation of Integrated Water Resources Management – 2024 Update. [\[Lien\]](#)
- [16] Food and Agriculture Organization of the United Nations. Agricultural water management. Page institutionnelle consultée en septembre 2026. [\[Lien\]](#)
- [17] Sanchez Trancon, D., & Leflaive, X. (2024). The implementation of the Polluter Pays principle in the context of the Water Framework Directive. OECD Environment Working Papers, No. 238. OECD Publishing, Paris. DOI: 10.1787/699601fc-en. [\[Lien\]](#)
- [18] United Nations Environment Programme. Water Quality — monitoring and multi-stakeholder engagement. Page institutionnelle consultée en septembre 2026. [\[Lien\]](#)
- [19] Food and Agriculture Organization of the United Nations. SDG Indicator 6.4.2 — Level of water stress: freshwater withdrawal as a proportion of available freshwater resources. [\[Lien\]](#)
- [20] World Health Organization. (2026). WHO Ambient Air Quality Database — Update June 2026. [\[Lien\]](#)
- [21] World Health Organization. (2025). Household air pollution — Fact sheet. [\[Lien\]](#)
- [22] European Environment Agency. (2025). Sustainability of Europe's mobility systems 2025 — Air pollution. [\[Lien\]](#)

Domaine 2 — Biodiversité & écosystèmes

- [23] IPBES. (2019). Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services — Summary for Policymakers. IPBES Secretariat, Bonn. [\[Lien\]](#)
- [24] Convention on Biological Diversity. (2022). Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework. [\[Lien\]](#)

- [25] IPBES. (2024). Thematic Assessment Report on the Underlying Causes of Biodiversity Loss and the Determinants of Transformative Change. IPBES Secretariat, Bonn. [\[Lien\]](#)
- [26] IPBES. (2023). Thematic Assessment Report on Invasive Alien Species and their Control. IPBES Secretariat, Bonn. [\[Lien\]](#)
- [27] IPBES. (2024). Thematic Assessment Report on the Interlinkages among Biodiversity, Water, Food and Health. IPBES Secretariat, Bonn. [\[Lien\]](#)
- [28] IPBES. (2016). The Assessment Report on Pollinators, Pollination and Food Production. Potts, S. G., Imperatriz-Fonseca, V. L. & Ngo, H. T. (eds.). IPBES Secretariat, Bonn. [\[Lien\]](#)
- [29] IPBES. (2018). The Assessment Report on Land Degradation and Restoration. Montanarella, L., Scholes, R. & Brainich, A. (eds.). IPBES Secretariat, Bonn. [\[Lien\]](#)
- [30] Convention on Biological Diversity. (2022). Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework — Targets 1, 2 and 3. [\[Lien\]](#)
- [31] UNEP & FAO. (2021). Principles for Ecosystem Restoration to Guide the United Nations Decade 2021–2030. [\[Lien\]](#)
- [32] Nowakowski, A. J., Watling, J. I., Murray, A. et al. (2023). Protected areas slow declines unevenly across the tetrapod tree of life. *Nature*, 622, 101–106. DOI: 10.1038/s41586-023-06562-y. [\[Lien\]](#)
- [33] Barral, M. P., Rey Benayas, J. M., Meli, P. & Maceira, N. O. (2015). Quantifying the impacts of ecological restoration on biodiversity and ecosystem services in agroecosystems: A global meta-analysis. *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 202, 223–231. DOI: 10.1016/j.agee.2015.01.009. [\[Lien\]](#)
- [34] Jakovac, C. C. et al. (2024). Meta-analysis of carbon stocks and biodiversity outcomes across Brazilian restored biomes. *Science of the Total Environment*, 906, 167558. DOI: 10.1016/j.scitotenv.2023.167558. [\[Lien\]](#)
- [35] Palfrey, R., Oldekop, J. A. & Holmes, G. (2022). Privately protected areas increase global protected area coverage and connectivity. *Nature Ecology & Evolution*, 6, 730–737. [\[Lien\]](#)
- [36] Cortés-Capano, G. et al. (2019). The emergence of private land conservation in scientific literature: A review. *Biological Conservation*, 237, 191–199. DOI: 10.1016/j.biocon.2019.07.010. [\[Lien\]](#)
- [37] Archibald, C. et al. (2026). Systematic Conservation Planning for Private Land Can No Longer Overlook People. *Conservation Science and Practice*, 19(5), e70066. DOI: 10.1111/con4.70066. [\[Lien\]](#)
- [38] IPBES. (2026). Methodological Assessment of the Impact and Dependence of Business on Biodiversity and Nature's Contributions to People. IPBES Secretariat, Bonn. [\[Lien\]](#)
- [39] Convention on Biological Diversity. Monitoring Framework for the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework. [\[Lien\]](#)
- [40] IUCN. The IUCN Red List — Red List Index. [\[Lien\]](#)
- [41] United Nations Statistics Division. (2025). The Sustainable Development Goals Extended Report — Goal 15. [\[Lien\]](#)
- [42] UNEP-WCMC & IUCN. Protected Planet / Protected Planet Report. Données mondiales actualisées en 2026. [\[Lien\]](#)
- [43] Convention on Biological Diversity & FAO. (2025–2026). Target 2 Road Map / Framework for Ecosystem Restoration Monitoring. [\[Lien\]](#)

Domaine 3 — Déchets & économie circulaire

- [44] Cook, E., Ionkova, K., Bhada-Tata, P., Yadav, S., & van Woerden, F., avec collaborateurs. (2026). What a Waste 3.0: Global Snapshot of Solid Waste Management toward Circularity until 2050. World Bank Group. [\[Lien\]](#)
- [45] United Nations Environment Programme (UNEP) & International Solid Waste Association (ISWA). (2024). Global Waste Management Outlook 2024: Beyond an Age of Waste – Turning Rubbish into a Resource. UNEP. [\[Lien\]](#)
- [46] World Health Organization. (2025). Throwing away our health: the impact of solid waste on human health – evidence, knowledge gaps, and health sector responses. WHO. ISBN 978- 92-4-011828-7. [\[Lien\]](#)
- [47] World Health Organization. (2025). Open waste burning: sectoral solutions for air pollution and health. WHO. Reference B09367. [\[Lien\]](#)
- [48] Vinti, G., Bauza, V., Clasen, T., Medlicott, K., Tudor, T., Zurbrügg, C., & Vaccari, M. (2021). Municipal Solid Waste Management and Adverse Health Outcomes: A Systematic Review. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 18(8), 4331. <https://doi.org/10.3390/ijerph18084331> [\[Lien\]](#)
- [49] European Commission. Waste Framework Directive. Cadre juridique européen de prévention et de gestion des déchets ; page institutionnelle consultée en septembre 2026. [\[Lien\]](#)
- [50] Gajera, R., Henrysson, M., & Khatiwada, D. (2026). Circular economy for municipal solid waste: A systematic review on resource management, recycling, and recovery. *Waste Management Bulletin*, 4(3), 100333. <https://doi.org/10.1016/j.wmb.2026.100333> [\[Lien\]](#)
- [51] OECD. (2016). Extended Producer Responsibility: Updated Guidance for Efficient Waste Management. OECD Publishing, Paris. DOI : 10.1787/9789264256385-en. [\[Lien\]](#)

- [52] Novais, A. F., & Tavares, A. F. (2025). Governance models and performance in municipal solid waste management: Evidence from local authorities. *Journal of Environmental Management*, 386, 125829. DOI : 10.1016/j.jenvman.2025.125829. [\[Lien\]](#)
- [53] Ma, J., & Hipel, K. W. (2016). Exploring social dimensions of municipal solid waste management around the globe – A systematic literature review. *Waste Management*, 56, 3–12. DOI : 10.1016/j.wasman.2016.06.041. [\[Lien\]](#)
- [54] United Nations Human Settlements Programme (UN-Habitat) & United Nations Statistics Division (UNSD). (2025). Metadata for SDG Indicator 11.6.1: Proportion of municipal solid waste collected and managed in controlled facilities out of total municipal waste generated, by cities. Mise à jour du 23 avril 2025. [\[Lien\]](#)
- [55] Eurostat. (2024). Recycling rate of municipal waste (cei_wm011) — Reference Metadata. Dernière mise à jour certifiée : 15 octobre 2024. [\[Lien\]](#)
- [56] OECD. Municipal waste — Indicator. Indicateur statistique mesuré en kilogrammes par personne ; page institutionnelle consultée en septembre 2026. [\[Lien\]](#)

Domaine 4 — Climat, énergie & résilience

- [57] World Meteorological Organization (WMO). (2026). State of the Global Climate 2025. [\[Lien\]](#)
- [58] IPCC. (2023). Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report. Geneva: IPCC. DOI: 10.59327/IPCC/AR6-9789291691647. [\[Lien\]](#)
- [59] IPCC. (2022). Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability — Summary for Policymakers. [\[Lien\]](#)
- [60] IPCC. (2021). Climate Change 2021: The Physical Science Basis — Summary for Policymakers. [\[Lien\]](#)
- [61] IPCC. (2022). Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability — Chapter 8: Poverty, Livelihoods and Sustainable Development. [\[Lien\]](#)
- [62] IPCC. (2022). Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability — Chapter 6: Cities, Settlements and Key Infrastructure. [\[Lien\]](#)
- [63] United Nations Office for Disaster Risk Reduction (UNDRR). (2017). Sendai Framework Terminology on Disaster Risk Reduction — Resilience. [\[Lien\]](#)
- [64] IPCC. (2022). Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change — Summary for Policymakers and Chapter 5: Demand, Services and Social Aspects of Mitigation. [\[Lien\]](#)
- [65] International Energy Agency (IEA). (2025). Energy Efficiency 2025 — Buildings. Paris: IEA. [\[Lien\]](#)
- [66] International Energy Agency (IEA). (2025). Breakthrough Agenda Report 2025 — Road Transport. Paris: IEA. [\[Lien\]](#)
- [67] IPCC. (2022). Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability — Chapter 4: Water. [\[Lien\]](#)
- [68] United Nations Environment Programme (UNEP). (2025). Adaptation Gap Report 2025: Running on Empty. [\[Lien\]](#)
- [69] OECD. (2025). Investing in Climate for Growth and Development. OECD Publishing. [\[Lien\]](#)
- [70] International Energy Agency (IEA). (2025). Global Energy Review 2025 — CO₂ Emissions. Paris: IEA. [\[Lien\]](#)
- [71] International Energy Agency (IEA). (2025). Electricity 2025 — Reliability. Paris: IEA. [\[Lien\]](#)
- [72] UNFCCC. (2025). Yearbook of Global Climate Action 2025: Tracking Progress and Building Momentum 10 Years after Paris. [\[Lien\]](#)
- [73] IPCC. (2022). Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability — Chapter 17: Decision Making Options for Managing Risk. [\[Lien\]](#)
- [74] UNFCCC. (2025). Decision 12/CMA.7 — Global goal on adaptation; Belém Adaptation Indicators. [\[Lien\]](#)
- [75] GHG Protocol / WRI / C40 / ICLEI. (2021). Global Protocol for Community-Scale Greenhouse Gas Inventories — GPC 1.1. [\[Lien\]](#)
- [76] IPCC. (2022). Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability — Chapter 18: Climate Resilient Development Pathways. [\[Lien\]](#)

Domaine 5 — Agriculture, systèmes agroalimentaires & nutrition

- [77] FAO, IFAD, UNICEF, WFP & WHO. (2026). The State of Food Security and Nutrition in the World 2026 — Understanding and addressing the high cost of a healthy diet. [\[Lien\]](#)
- [78] FAO. SDG Indicator 2.1.2 — Prevalence of moderate or severe food insecurity in the population, based on the Food Insecurity Experience Scale. [\[Lien\]](#)
- [79] UNICEF, WHO & World Bank. (2025). Levels and trends in child malnutrition — Joint Child Malnutrition Estimates 2025 Edition. [\[Lien\]](#)

- [80] FAO. (2025). The State of the World's Land and Water Resources for Food and Agriculture 2025 — The potential to produce more and better. [\[Lien\]](#)
- [81] FAO. (2025). Greenhouse gas emissions from agrifood systems: Global, regional and country trends, 2001–2023. [\[Lien\]](#)
- [82] FAO. SDG Indicator 12.3.1 — Global Food Losses. [\[Lien\]](#)
- [83] FAO. Global Action on Pollination Services for Sustainable Agriculture. [\[Lien\]](#)
- [84] FAO. (2026). Pesticides use and trade, 1990–2024 — FAOSTAT data release. [\[Lien\]](#)
- [85] IPCC. (2022). Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability — Chapter 5: Food, Fibre and Other Ecosystem Products. [\[Lien\]](#)
- [86] IPCC. (2022). Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability — Chapter 9: Africa. [\[Lien\]](#)
- [87] IPBES & IPCC. (2021). Biodiversity and Climate Change — Scientific Outcome of the IPBES-IPCC CoSponsored Workshop. [\[Lien\]](#)
- [88] FAO. The 10 Elements of Agroecology — Guiding the Transition to Sustainable Food and Agricultural Systems. [\[Lien\]](#)
- [89] FAO. TAPE — Tool for Agroecology Performance Evaluation: methodology and implementation resources. [\[Lien\]](#)
- [90] Tamburini, G. et al. (2020). Agricultural diversification promotes multiple ecosystem services without compromising yield. Science Advances, 6(45), eaba1715. [\[Lien\]](#)
- [91] FAO. Global synthesis on legume-based rotations and subsequent crop performance. [\[Lien\]](#)
- [92] FAO. Agroforestry — Overview and Frequently Asked Questions. [\[Lien\]](#)
- [93] FAO. Conservation Agriculture. [\[Lien\]](#)
- [94] FAO. Integrated Pest Management (IPM). [\[Lien\]](#)
- [95] FAO. Climate-Smart Agriculture. [\[Lien\]](#)
- [96] FAO. Nutrition and Food Systems / Nutrition-sensitive agriculture. [\[Lien\]](#)
- [97] FAO. (2022). The State of Food and Agriculture 2022 — Leveraging automation in agriculture for transforming agrifood systems. [\[Lien\]](#)
- [98] FAO. Governance for agrifood systems transformation. [\[Lien\]](#)
- [99] FAO. Agricultural Innovation Systems. [\[Lien\]](#)
- [100] Committee on World Food Security (CFS). Principles for Responsible Investment in Agriculture and Food Systems. [\[Lien\]](#)
- [101] FAO. Responsible Investments in Agriculture and Food Systems. [\[Lien\]](#)
- [102] FAO. Sustainable Public Food Procurement. [\[Lien\]](#)
- [103] FAO. Civil Society Partnerships. [\[Lien\]](#)
- [104] FAO, UNDP & UNEP. Rethinking our food systems: A guide for multi-stakeholder collaboration. [\[Lien\]](#)
- [105] FAO. SDG Indicator 2.4.1 — Proportion of agricultural area under productive and sustainable agriculture. [\[Lien\]](#)
- [106] FAO. SDG Indicators 2.3.1 and 2.3.2 — Productivity and income of small-scale food producers. [\[Lien\]](#)
- [107] FAO. Food Insecurity Experience Scale (FIES). [\[Lien\]](#)
- [108] FAO. Minimum Dietary Diversity for Women (MDD-W). [\[Lien\]](#)
- [109] FAO. Household Dietary Diversity Score (HDDS). [\[Lien\]](#)
- [110] FAO. Resilience Index Measurement and Analysis (RIMA). [\[Lien\]](#)

AGIR POUR LA NATURE, SERVIR LES GÉNÉRATIONS.